

ACCUEIL DE LOISIRS

Vacances de printemps 2019

Du mardi 23 avril au vendredi 03 mai 2019



Francine GRANDIN – Directrice ALSH
Francine.grandin@cerny.fr
☎ 01 64 57 57 45
Responsable de la 1^e semaine

Arnaud CASTEX – Directeur adjoint ALSH
Arnaud.castex@cerny.fr
☎ 01 64 57 57 45
Responsable de la 2^e semaine

Préinscription

Le formulaire de préinscription à retourner OBLIGATOIREMENT avant

Le samedi 13 avril 2019

Informations préalables

- Les préinscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée et sont à retourner à la mairie ou à l'accueil de loisirs.
- Au-delà de la date butoir, les inscriptions seront acceptées selon le nombre de places disponibles (sauf urgence), ceci afin de préparer au mieux certaines activités et sorties éducatives.
- La préinscription à l'accueil de loisirs vaut acceptation du règlement intérieur de la structure.
- La journée d'accueil de loisirs débute à 9 heures et se termine à 17 heures, aux tarifs présentés ci-après hors repas.
- Un accueil est prévu de 7h à 9h le matin et de 17h à 19h le soir.
- Les frais de restauration s'élèvent à 3.32 € par jour et par enfant. Il s'ajoute au tarif journalier.
- Une facture sera envoyée à la fin du mois écoulé pour le règlement de la période.
- Toute journée ayant fait l'objet d'une absence non justifiée est facturée.

Le nombre de places étant limité pour les sorties, les inscriptions exceptionnelles ne seront prises en considération qu'après celles des enfants inscrits dans les délais.

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse :

« *Je désire inscrire mon enfant le...* » Cochez les cases correspondantes

Semaine 17		Semaine 18	
Lundi 22 avril férié		Lundi 29 avril	
Mardi 23 avril		Mardi 30 avril	
Mercredi 24 avril		Mercredi 01 mai férié	
Jeudi 25 avril		Jeudi 02 mai	
Vendredi 26 avril		Vendredi 03 mai	

Tarifs Accueil de loisirs mercredis et vacances scolaires

Quotients familiaux		Tarifs journaliers			
		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
N° 1	Moins de 170 €	3.83 €	3.13 €	2.78 €	2.42 €
N° 2	De 170 € à moins de 295 €	6.32 €	5.36 €	4.89 €	4.41 €
N° 3	De 295 € à moins de 425 €	8.71 €	7.52 €	6.92 €	6.33 €
N° 4	De 425 € à moins de 550 €	11.20 €	9.76 €	9.03 €	8.31 €
N° 5	De 550 € à moins de 1 070 €	13.27 €	11.62 €	10.80 €	9.97 €
N° 6	Plus de 1 070 €	17.01 €	14.99 €	13.98 €	12.97 €

♦Le quotient familial est calculé de la façon suivante :

$$\text{QF} = \text{R divisé par 12 mois divisé par P}$$

R = étant le revenu brut global figurant sur l'avis d'imposition de l'année N-2 ou les ressources annuelles apparaissant sur le site CAF.

P = étant le nombre d'enfants à la charge du foyer, sachant que pour les familles monoparentales, ce nombre +1 est appliqué.

♦Veuillez-vous reporter au tableau ci-dessus, indiquant le tarif journalier de l'accueil de loisirs.

Le tarif journalier de l'accueil de loisirs pour les familles extérieures à Cerny est fixé à 31.95 €, sauf pour les habitants de Baulne avec laquelle la commune de Cerny a conventionné.

Je certifie avoir pris connaissance des informations préalables et du tarif journalier qui me sera appliqué pour lequel je ne pourrai lever aucune réclamation.

Date et signature des parents (obligatoire) :